

OLD - Dispositifs de validation des acquis Intec

Vous visez l'obtention d'un diplôme de la filière de l'expertise comptable : il convient d'abord d'examiner si vos diplômes donnent droit à des dispenses automatiques d'UE pour le DCG et le DSCG. Vous trouverez ci-dessous la liste des dispenses automatiques d'UE : elle concerne environ 300 diplômes français et 150 diplômes étrangers.

VAE : Validation des acquis et de l'expérience

Cette procédure permet d'obtenir tout ou partie du diplôme visé au vu des acquis professionnels ou extra-professionnels.

En cabinet d'expertise comptable ou en entreprise, vous occupez depuis plusieurs années un poste en relation avec les métiers du chiffre sans avoir le diplôme correspondant. La Validation des acquis de l'expérience est une voie alternative à la formation pour obtenir l'un des diplômes de la filière de l'expertise comptable.

Une demande de VAE peut être déposée si vous avez acquis au cours de votre parcours professionnel et personnel d'au moins une année des savoirs et des savoir-faire suffisants en rapport avec le diplôme visé.

(Code de l'éducation, art. L. 613-3 à 6, art. R. 613-32 à 37)

+ Quelle est la procédure pour la VAE?

VES : Validation des études supérieures

Si vos titres et diplômes français et/ou étrangers ne figurent pas sur cette liste de dispenses automatiques et si vous constatez des similitudes entre les programmes de cours de votre diplôme et ceux des UE du DGC ou du DSGC, vous pouvez constituer un dossier de validation des Etudes Supérieures (VES). Cette procédure permet d'obtenir des UE pour les diplômes de l'Intec (DCG et DSCG), après un examen par la commission VES de votre dossier. Ce dernier se compose de votre diplôme français ou étranger, du relevé de notes, du programme des cours....

Si votre diplôme octroie des dispenses automatiques, aucune dispense pour d'autres UE ne peut être accordée avec la VES.

+ Quelle est la procédure pour la VES ?

VAPP : Validation des acquis personnels et professionnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur

Cette procédure permet d'être dispensé des conditions d'accès (diplôme prérequis) au vu des acquis professionnels, personnels ou d'études et de formation. Cette procédure permet de suivre les cours du DCG sans avoir le bac; de suivre les cours du DSCG sans avoir un master ou le DCG).

Vous pouvez engager une procédure de VAPP, si vous ne possédez pas le(s) diplôme(s) requis pour vous inscrire à une formation de l'Intec mais que vous pouvez faire valoir des études, une expérience professionnelle, des acquis personnels dans les domaines de la comptabilité, du contrôle, de la finance et ceci, du niveau exigé à l'entrée de la formation. Code de l'éducation, art. D. 613-38 à 50.

+ Quelle est la procédure pour la VAPP?

Ces procédures peuvent être combinées.

L'Intec de Paris

Toutes les informations et coordonnées utiles concernant [l'Intec de Paris](#)

Adresses utiles

Organismes professionnels, bureau des examens, toutes les [adresses indispensables](#) tout au long de vos études

Centres associés

Les [coordonnées des centres d'enseignement](#) en région parisienne, en province, dans les Dom-Tom et à l'étranger

Télécharger les dossiers 2023-2024

VAE

[Livret professionnel pour le DGC](#)

[Livret professionnel pour le DSGC](#)

VES

[Dossier VES du DGC](#)

[Dossier VES du DSGC](#)

VAPP

[Dossier de demande de VAPP DGC DSGC](#)

[Dossier de demande VAPP Licence Master CCA](#)

Liste des dispenses

Consultez la [liste des dispenses](#) d'épreuves du DCG ou du DSCG, attribuées automatiquement à certains titres ou diplômes obtenus en France ou à l'étranger.

Handi Cnam



